

Image not found or type unknown



Demande de remboursement d'un trop perçu

Par **cpesko**, le **17/09/2009** à **13:24**

Bonjour,

Il y a deux mois j'ai encaissé un chèque correspondant au déblocage de l'intéressement de mon ex-entreprise.

J'ai reçu un mail aujourd'hui me demandant de rembourser la somme de 109€ que j'aurais trop perçu suite à une erreur lors de la rédaction du chèque.

Suis-je obligé de rembourser?